



Que faire sans le Bac ?

Passée la déception d'un échec au bac, il faut savoir rebondir ! Vous pouvez contacter votre établissement et le CIO le plus proche de chez vous pour vous faire accompagner dans vos démarches. Voici quelques pistes... Pour continuer ses études, le bac reste le meilleur passeport. Si vous l'avez raté, plusieurs possibilités s'offrent à vous... mais le plus simple reste de le repasser.

Retenir sa chance, une solution judicieuse.

Deux bonnes nouvelles pour les candidats ayant raté l'examen : d'une part ils seront autorisés à conserver leurs notes supérieures ou égales 10 pendant 5 ans et ne repasseront donc que les autres épreuves et d'autre part, ils auront droit à une place dans leur établissement d'origine. Plus de 75 % des candidats qui repassent le bac général l'obtiennent. Alors courage ! Si vous choisissez de repasser le bac en candidat libre, vous pouvez augmenter vos chances de réussite en choisissant une préparation par correspondance telle que le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance - tél : 05.49.49.94.94 - cned.fr) et surtout n'oubliez pas de vous inscrire à l'examen, dès octobre sur le site Internet du rectorat de votre académie.

Poursuivez des études supérieures sans le bac. Certaines écoles admettent des non bacheliers. Attention, il s'agit d'écoles privées aux frais de scolarité souvent élevés et aux diplômes délivrés non reconnus par l'état. Renseignez-vous avant de vous inscrire.

L'Alternance : une piste à explorer.

De nombreux BTS peuvent être préparés en 2 ans dans le cadre d'une formation en alternance. Certains centres de formation d'apprentis acceptent les non bacheliers qui justifient du « niveau bac » (soit une moyenne générale supérieure ou égale à 8/20 à l'examen). Il est demandé aux candidats de repasser le bac en fin de 1^{re} année.

Autre piste : la capacité en droit.

Elle se prépare en 2 ans, en cours du soir, sans condition de diplôme et permet de s'inscrire en parcours licence mention droit notamment et d'accéder à différents concours (Université Clermont-Auvergne - tél : 04.73.17.75.52 - droit.uca.fr rubrique « Formation »). Elle permet également de préparer un BTS notarial ou un DUT carrières juridiques.

Valider un titre professionnel.

Certificats de qualification professionnelle (CQP), titres homologués au RNCP..., autant de diplômes à finalité professionnelle que vous pouvez préparer sans le bac. Ces formations sont proposées dans les CFA ou les écoles relevant des chambres de commerce et d'industrie, au sein des écoles d'entreprises (EDF, ENGIE, SNCF, Groupe PSA, Schneider Electric, Veolia Environnement...), avec le CNAM (Conservatoire national des arts et métiers) ou l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes), ou dans le cadre des formations qualifiantes subventionnées par les régions (orientation.auvergneregion.fr).



Les diplômes de l'animation et du sport :

Le BEES (brevets d'état d'éducateur sportif) devenu BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) se prépare sans le bac et forme au métier d'animateur dans les domaines sportif, social, culturel ou de loisirs. Renseignez-vous auprès de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (auvergne.drjcs.gouv.fr).

Intégrer la fonction publique :

Le parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière, d'État (Pacte) est un contrat de droit public de 1 à 2 ans alternant formation et stage.

Ouvert aux non-bacheliers de 16 à 25 ans, il permet d'intégrer la fonction publique comme fonctionnaire titulaire dans un emploi de la catégorie C. En savoir plus : fonction-publique.gouv.fr/score

La Police : Le cadet de la République est formé pendant 1 an et passe un concours spécifique de gardien de la paix. S'il échoue, il peut poursuivre avec un contrat d'adjoint de sécurité (3 ans, renouvelable une fois). En savoir plus :

lapolicenationalerecrute.fr ou 0 800 220 800.

S'engager dans l'armée (Air, Terre, marine, gendarmerie) :

Les non-bacheliers peuvent être recrutés dans toutes les armées (garçons et filles de 18 à 25 ans). Comme volontaires, ils signent un contrat de 1 an renouvelable 4 fois.

Reprenre des études plus tard :

Le DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) s'adresse aux non-bacheliers âgés de 20 ans minimum qui ont interrompu leurs études et justifient de deux ans d'activité professionnelle (ou inscription à Pôle emploi). Il permet de s'inscrire à l'université mais également à certaines écoles qui recrutent avec le bac. Renseignements auprès de l'université Clermont-Auvergne, uca.fr.

EN SAVOIR PLUS

Pour avoir davantage d'informations ou rencontrer un conseiller, psychologue de l'éducation nationale, contactez un CIO : ac-clermont.fr rubrique Orientation